

AVIS PUBLIC

VILLE DE MONTRÉAL

ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE

Appel d'offres

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 11 h à la date ci-dessous, à la réception du bureau d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie à l'attention du secrétaire d'arrondissement, 5650 rue D'Iberville, 2^e étage, Montréal H2G 2B3, pour :

- Catégorie :** TRAVAUX
- Contrat :** 13022
- Mandat :** 15710-2-001
- Descriptif :** **CENTRE ÉTIENNE-DESMARTEAU (0560) – Réfection du plancher de gymnase et de l'éclairage.** Une visite est prévue mardi le 23 mars à 10 h (se présenter devant le Centre au 3430, rue de Bellechasse).
- Dépôt de garantie :** 10% du montant total de la soumission (cautionnement ou chèque visé).
- Documents :** Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du mardi le 16 mars 2010 à la Direction des immeubles, 801, rue Brennan, 10^e étage, Montréal (Québec), H3C 0G4, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, du lundi au vendredi, contre un paiement de **200 \$** non remboursable.
- Date d'ouverture :** Le jeudi 1^{er} avril 2010
- Renseignements :** **Architecture**
M. Benoit Gariépy, architecte, téléphone : 514 872-0540
M. Serge Dagenais, agent technique, téléphone : 514 872-7906
- Génie électrique**
Mme Catherine Jodoin, ingénieure en électricité, téléphone : 514 872-7911
M. Claude Brisebois, agent technique en électricité, téléphone : 514 872-3898
- Vente des documents d'appel d'offres (plans et cahiers des charges) :
Téléphone : 514 872-0187
Télécopieur : 514 872-3855

Tout paiement doit être fait au comptant ou sous forme de chèque certifié à l'ordre de : **La Ville de Montréal.**

Pour être considérée, toute soumission doit être présentée en trois exemplaires (complets et identiques) sur les formulaires préparés par la Ville de Montréal et transmise dans l'enveloppe prévue à cette fin.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans la salle du conseil de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal (arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie) ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Donné à Montréal, ce 16 mars 2010

Pierre Rochon, avocat
Secrétaire d'arrondissement